son domicile, où malgré les soins de M. le docteur Anatole Baillet, il succomba vers deux heures du matin des suites d'une rupture de la colonne vertébrale.

Sallau. — *Bataille.* — Se trouvant Dimanche dans l'après-midi à l'estaminet du sieur Goglibus, le nommé Adolphe Storez, père se prit de querelle avec le sieur Louis Lamant, ouvrier mineur.

Survint le fils Storez, qui prit fait et cause pour son père, et les deux frères, Aristide et Alphonse Lamant, soutinrent leur frère.

Alors la discussion s'envenima, le cabaretier fit sortir ces consommateurs bruyants, mais sur la rue l'on recommença de plus belle à chicaner.

Les Lamant accompagnèrent les Storez jusqu'au bas de leur domicile où une véritable mêlée se produisit.

Louis Lamant porta un terrible coup de chaise au père Storez et lui fit une profonde blessure à la tête; Alphonse Lamant, mordit au nez le fils Storez et Aristide Lamant porta un violent coup de casse tête à la mère Storez, qui voulait dégager son fils aux prises avec M. Lamant l'aîné. Il résulte d'un certificat délivré par M. le docteur Decourtieux que les blessures reçues par les Storez sont assez graves et plus particulièrement celles faites à la mère qui garde le lit depuis dimanche.

Hersin-Coupigny. — *Outrage public à la pudeur.* — On nous assure qu'une scène des plus scandaleuses s'est passée hier dans un estaminet de cette commune. Cinq ivrognes et cinq ivrognesses ont accompagné leurs chants obscènes d'outrages publics à la pudeur.

Lens. — Le nommé Henri Wattrelot, marchand de légumes, en cette ville, vient de porter plainte contre les sieurs Henri Mormant, Emile Bière et Félix Debarets, tous trois ouvriers mineurs qui lui ont en partie défoncé sa voiture, mardi dans la soirée, alors qu'elle stationnait rue du Weiz.

Mazingarbe. — *Vol.* — Une somme de 60 fr. a été volée au jeune Alphonse, fils du sieur Louis Mars, domestique chez M. Brasme.

L'auteur de ce vol a fracturé une armoire : l'on croit être sur les traces.

Meurchin. — *Echo de l'élection du 22 février.* — Hier, grande fête aux mines de Meurchin, où le député Basly compte un grand nombre de ses anciens amis de Denain. Tous les mineurs, auxquels s'était joint une partie de la population de Meurchin, de Harnes et de Provin, sont allés, drapeaux et musique en tête, offrir un superbe bouquet à notre vaillant ami Barbier; et le remercier de zèle avec lequel il a mené la campagne électorale dans le canton de Carvin. Le citoyen Evrard dans une allocution chaleureuse remercia, au nom des six groupes qui composent la Fédération de Meurchin; puis, il termina son discours en embrassant, au nom de tous, le citoyen Barbier, aux applaudissements frénétiques de la foule.

Barbier, très-ému de son élu par ces marques de sympathies pour répondre, se déclara trop payé des services qu'il a pu rendre; il n'a fait que son devoir, dit-il, ayant accepté l'honneur d'être président d'une coopérative ouvrière.

En somme, bonne et belle journée qui malgré les nombreuses illusions auxquelles on s'est livré, n'a été marquée d'aucun incident; ce qui est une preuve de la sage discipline, que savent imprimer à nos populations ouvrières, ceux qu'ils ont choisis comme chefs.

En faveur de la candidature de Basly, ont versé entre les mains du citoyen Barbier, qui les fera parvenir à l'amendin :

Dujardin François, de Provin	10.10
Dumabin Nicolas, Dumabin Philippe et leurs amis, de Dauvin (2e souscrip.)	5.30
Total	15.30

Béthune. — *Un enlèvement.* — Depuis quelques jours, des Bohémiens exerçant le métier de vannier, se trouvaient avec leurs voitures dans un des faubourgs de Béthune. Lundi, dans la soirée, une jeune fille de 15 ans 1/2, Hortense Vez, originaire d'Alsace, qui habitait avec ses parents dans l'une de ces voitures, a pris la clef des champs en compagnie de son cousin germain, Jacob Vez, âgé de 21 ans.

La mère de la jeune fille a porté plainte à la gendarmerie.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

PROCÈS DE PRESSE

Le tribunal a rendu hier son jugement dans le procès intenté par M. Pavral, gérant du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*, pour diffamation. Conformément aux conclusions du ministère public, l'affaire est remise au 17 avril courant.

Voici quelques considérants du jugement:

Attendu que le gérant du journal demande le sursis en vertu de l'article 57 de la loi de 1881.

Que la condition d'application de cet article ne se rencontre pas dans la cause, mais que le tribunal peut accorder le sursis pour célébrité ou religion.

Que l'affaire intentée par M. Pavral se rattache intimement aux faits de tentative de meurtre pour lesquels le fils Deconinck est poursuivie.

Les débats étant connexes et le journaliste a voulu exercer un ministère public, il convient qu'il a voulu remplir l'office de chroniqueur impartial.

Que le procès Desmons, maire de Croix, contre le *Lillois*, a été jugé par le tribunal à l'audience.

M. Thévenin, défenseur de M. Desmons, développe les faits diffamatoires contenus dans les mémoires des 21 et 28 février et pour lesquels le *Lillois* est poursuivi.

Il fait l'historique du procès et démontre au tribunal que le journal cherchait, en allant en appel et en cassation, à gagner du temps pour atténuer la responsabilité qui pèse sur lui.

Il demande quand les véritables complices seront punis. Le gérant Maes n'est qu'un homme de paille qui endosse les responsabilités et les condamnations avec une résignation toute stoïque, c'est un véritable martyr. Il espère que le tribunal prononcera une sévère pécuniaire très sévère.

M. Guillemin, substitut du procureur de la République, prend la parole. Le premier article contient évidemment des imputations diffamatoires contre M. Desmons. Est-il un outrage plus sanglant pour M. Desmons, qui a voulu l'entendre reprocher sa conduite patriotique pendant la guerre de 1870 et sa conduite pendant l'épidémie de variole qui sévit vers la même époque.

Au surplus, des condamnations correctionnelles très bénignes encourues par M. Desmons en 1871, dont l'une pour vagabondage, ne sont pas de nature à rendre la plaignante non recevable.

Le ministère public ne demande une peine plus grave.

Quant au gérant Maes, on peut le croire abusé de la police correctionnelle. C'est un gérant à la peine, une victime expiatoire qui remplit consciencieusement les fonctions de gérant, subissant les condamnations avec une douceur évangélique.

Il ne demande pas une peine corporelle en cette circonstance, il ne demande pas une défense, c'est l'amende. Appliquez le maximum de la peine, l'accorder une forte indemnité à la partie civile et vous aurez fait équitable et bonne justice.

Après une plaidoirie de Me Royer-Chanard pour le *Lillois*, le tribunal renvoie l'affaire à huitaine pour le jugement.

Le procès Wouters-Delepoulle, membre du bureau de bienfaisance d'Halluin, contre le même journal est remis au 3 mois.

Procès en contrefaçon

Le tribunal renvoie également à huitaine le jugement d'un procès en contrefaçon intenté par M. Daniel fabricant de statuettes religieuses demeurant à Paris, à MM. Pierre Lens, Fauvarque Martin, Delloo, Delruy, Conem et Dautreloug de Try à Pierre Lens et Martial, tous deux ouvriers à Lille ont copié des statuettes représentant Notre-Dame du Sacré-Cœur dont le modèle est la propriété de M. Daniel. Quant aux autres inculpés ils ont simplement mis en vente ces statuettes contrefaites. Ceux-ci prétendent que ces modèles sont tombés dans le domaine public.

Me Pellier du barreau de Paris représentait M. Daniel.

Autres condamnations : Georges Tassat, 1 an de prison et 500 fr. d'amende pour fraude. — Henri Pierre, 3 mois et 100 fr. pour le même délit. — Gérard Mir, 3 mois et 16 fr. pour coup. — François Régniers, 8 mois et 16 fr. pour rébellion, outrages, menaces et voies de fait. — Ferdinand Gues, 10 jours et 5 fr. pour outrages et ivresse.

Me Courant.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Duvivier contre le *Progrès du Nord*

Le tribunal a rendu hier son jugement dans le procès en diffamation que nous avait intenté le sieur Duvivier d'Aulnoy. Voici le texte de ce jugement :

Attendu que la publication de l'article incriminé du journal le *Progrès du Nord* du 31 janvier 1891 ne constitue pas à la charge du gérant dudit journal le délit de diffamation.

Attendu en effet que le fait rapporté n'est pas de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de son auteur Duvivier (André);

Que ladite publication ne constitue pas même le délit ni la contravention d'injure;

Qu'elle ne paraît pas avoir été faite avec l'intention de nuire et ne dépasse pas la liberté d'un fait divers ordinaire de la presse :

Qu'il n'est pas contesté qu'une plainte avait été déposée et qu'une instruction avait été ouverte à la charge dudit Duvivier (André) au sujet du fait qui lui était imputé plus ou moins exactement.

Que le journal n'a donc fait que se rendre l'écho de ces impressions ;

Attendu d'ailleurs et surabondamment, que ledit Duvivier (André), en sa qualité de la partie civile, la charge de la preuve incombe, ne prouve pas que la publication dudit article lui ait causé un préjudice appréciable dont il lui soit dû réparation en vertu de l'article 1382 du Code civil.

Attendu qu'Harichaux ne saurait être considéré comme complice d'un délit non existant ;

Par ces motifs,

Le tribunal jugeant en matière correctionnelle et en premier ressort,

Déclare Duvivier (André) non recevable, en tous cas non fondé en ses demandes, fins et conclusions en réparations civiles,

L'en déboute et le condamne aux dépens.

Le Chambige de Varsovie

Le tribunal d'arrondissement de Varsovie vient de condamner le lieutenant Bartenief à huit ans de travaux forcés, à la déportation en Sibérie et à la déchéance de tous ses droits et privilèges.

Ce procès est l'épilogue d'un drame d'amour à la Chambige.

Bartenief était de la classe de plus en plus nombreuse des amants qui tuent.

La victime était la femme du Grand-Théâtre-Impérial de cette ville, Mlle Marie Wisnowska.

Le meurtrier est un jeune homme de vingt-trois ans, élégant cavalier, de belle tournure, moustache blonde, lieutenant aux hussards de la garde, appartenant à une haute famille.

Il avait connu Marie Winowska au mois de février 1889, à l'issue d'une représentation de bienfaisance ; mais ce ne lui que plus d'un an après, en avril 1890, à la suite d'un amour que leurs relations devinrent particulièrement intimes.

Ce fut à peine trois mois de bonheur.

Le jeune officier, en qui la possession n'avait fait qu'aviver l'amour, était d'une jalousie folle.

Et puis, cette artiste très en vue, spirituelle adorablement belle, était convoitée, flattée, adulée par tous.

Ces hommages la surexcitaient : elle était nerveuse, bizarre, capricieuse ; tantôt elle avait pour Bartenief des élans de violent amour, lui proposant même de mourir avec lui, tantôt, au contraire, ironique, moqueuse, elle semblait rire de ses déclarations passionnées.

A ce jeu, le lieutenant perdait la tête.

Il nourrissait surtout une rancune contre Bellaine, ancien ami, chef de la direction du Théâtre-Impérial, qui jusqui pour être le protecteur attitré de Marie Wisnowska.

Pour toutes ces raisons, les querelles étaient fréquentes entre les deux amants.

Un détail insignifiant en apparence fut la cause du drame.

Bartenief ne voulant posséder tout à lui, dans un décor digne d'elle, au milieu de ce charme énervant que donnent le mystère et l'ombre, la femme qu'il disputait à tant d'adorateurs, avait fait meubler exprès pour elle un appartement coquet, très retiré ; un boudoir tendu de soie, protégé contre le jour par d'inébranlables rideaux était leur nid d'amour.

Or, vers la fin juin, le lieutenant Bartenief en remit la clef à Marie Wisnowska, en lui annonçant qu'il l'attendrait :

— Non, fit-elle, d'un air ennuyé, c'est trop tard !

Et elle partit ce jour-là même pour la campagne, où réside sa mère, mariée au comte Kicinski.

Ce brusque départ troubla profondément le jeune officier.

Il y vit l'indice d'une rupture prochaine.

Désespéré, il écrivit à sa maîtresse, qu'il ne pouvait plus vivre loin d'elle et qu'il était bien décidé à se tuer.

Emue de cette nouvelle, Marie Wisnowska accourut vite à Varsovie et promit à son amant tout ce qu'il voudrait.

Le soir du 30 juin, vers 7 heures, l'artiste vint au rendez-vous que lui avait donné dans le petit appartement meublé pour elle dans la rue Novogrodska.

Le lendemain matin, 1er juillet, le lieutenant Bartenief arriva comme un fou chez le capitaine Likatchef, son chef hiérarchique ; au milieu de paroles incohérentes, il déclara qu'il venait de tuer sa maîtresse, qu'il était prêt à rendre ses épaulettes et qu'il se constituait prisonnier.

On finit par savoir que le drame s'était passé dans le petit appartement de la rue Novogrodska.

Deux officiers s'y rendirent en toute hâte.

Le spectacle était horrible.

Etendue sur une ottomane, toute échaloussée de sang, la tête déjà pâlie inclinée vers le sol, les jambes raides ; la chair transparaissant sous la fine batiste de la chemise par l'entrebâillement du peignoir ouvert ; et au milieu de tout cela, un sillon de sang caillé sortant d'une large plaie béante à la hauteur du sein gauche, suivant la ligne des hanches et tombant en gouttelettes sur les bottines; telle apparaissait, affreuse à voir, l'étoile du Théâtre-Impérial de Varsovie.

Au-dessus de cette scène lugubre, se balançaient grimaçantes et narquoises, les jupons aériens multicolores d'un grand parasol fixé au plafond.

Dans les plis du peignoir trois cerises (curieux emblème) étaient restées accrochées.

Aux pieds de la morte, il y avait un mouchoir de dentelle et d'une mantille grise, se trouvaient deux cartes de visite.

Elles étaient écrites de la main de Marie Wisnowska.

L'une était pour le général Palitzine.

Elle lui disait :

Mon ami, je vous remercie de votre longue attention. Je vous prie mes colombes de venir avec mes domestiques saluations. Je vous prie de toucher ce qui me reste encore à encaisser au théâtre ; 200 roubles pour mon loge dans la Scène, plus mes cotisations de la caisse des artistes et mes gages non encore retirés. Je vous prie et vous supplie.

L'autre était adressée à sa mère :

Ma pauvre malheureuse mère, je ne te demande pas pardon, parce que je ne meurs pas de ma propre volonté. Mère, nous nous reverrons là-haut. Je le pressens au dernier moment. On ne badine pas avec l'amour.

Plus loin on voyait les restes d'un souper, une bouteille de champagne.

Sur un guéridon, à côté du lit, un petit flacon d'opium.

Et un pan pourtant, une foule de petits bonts de papiers déchirés en miettes.

Ces bouts de papiers jouent un grand rôle dans l'affaire.

On assemble tous les fragments et on put reconstituer les phrases suivantes écrites par la victime :

— Cet homme me menacait de sa mort. C'est pour cela que je mais venue ! Il ne me laissera pas sortir d'ici vivante.

... Ma dernière heure a sonné. Ma dernière pensée sera pour ma mère et pour l'ami ! La mort m'a tendu malgré moi.

... C'est un guet-apens, je vais mourir — est homme, c'est la justice de la crains, je tremble, je frissonne. Seigneur, sauvez-moi, aidez-moi, on m'assassine ! C'est une embûche ! Ah !... ma mère et l'ami !

Il y avait là toute l'accusation de Bartenief.

Lui, au contraire, prétendit qu'elle était morte volontairement, qu'elle l'avait supplié de la tuer puisqu'il ne pouvait l'épouser.

Elle tira, dit-il, de sa poche deux fioles contenant du poison, l'avalant de chlorhydrate :

— Ecoute, lui dit-elle, ces poisons vont m'endormir; quand j'aurai perdu connaissance, tu me tueras avec ce drapeaux cassés.

Puis elle se mit à écrire longuement, déchirant ce qu'elle avait tracé, recommençant, déchirant encore.

Enfin, elle jeta sa plume, versa de l'opium dans un verre et but lentement. Ensuite, elle se recouche sur l'ottomane et imbibe de chloroforme un mouchoir dont elle se couvrit le visage.

Quelques minutes après, pourant le lieutenant Bartenief, je n'assais sur le bord de l'ottomane. Je me penchai sur Marie, je l'enlevai de sa main gauche. Elle dégrafa son peignoir, frappa un revolver contre sa poitrine et je tirai !...

Il pouvait être trois heures de la nuit. Je restai jusqu'à matin près du cadavre, sans avoir la force de me tromper à mon tour.

Je me livrai enfin, et présentai le chef de l'appartement dans ma poche, je me rendis à la caserne, où je racontai à mes camarades le triste drame qui venait de s'accomplir.

On sait que les juges n'ont pas admis cette version ; il a fallu toute l'éloquence des avocats MM. Jacks et Plevako, pour faire sourire la première initiative que le procureur-général Raden avait essayé d'établir.

Je crois que la vraie note de ce drame a été donnée dans ce billet que Bartenief écrivait : « Ecoute, je suis un malheureux, et dont on a retrouvé les miettes à côté du cadavre :

Ce billet, adressé au général, était ainsi conçu :

« Eh bien ! maintenant, vieux singe, tu ne pourras plus me le prendre !

Joignez à cela l'imagination outrancière des Slaves, et vous aurez la vérité.

Au premier Savon de France

La mousse du Muscat fait battre la campagne; Un bain avec cette crème est la cure thermale ; Mais faites mieux l'amour avec parfums et savons Savon du **Mikado** le plus doux des présents.

Dépositaire à Roubaix :
DUHEM-MERCHEZ, 26, Grande-Rue.
EN VENTE PARTOUT
2228 Fabricant, Félix EYDOUX, Marseille.

Massage !!!

JEAN AIRENTI (de NICE)
MASSEUR-SPÉCIALISTE
autorisé
TRAITEMENT des MALADIES suivantes
Rhumatismes. — Goutte. — Foulures. — Entorses. — Paralysie. — Raideurs. — Coxalgie. — Lumbago. — Maladie du foie. — Névralgie. — Constipation. — Obésité. — Anémie. — Dilatation de l'estomac. — Tuméfaction. — Frémissement de Sinoque. — Mémoire. — Amnésie. — Rétention. — Phlébite. — Dévitation. — Accès de fièvre. — Crampes de toutes espèces. — Sciatique. Pose d'cavelopements frais.

GYMNASTIQUE MÉDICALE

Visible de 9 à 5 heures. — Se rend à domicile.

S'adresser rue de la Gare, N° 47, à ROUBAIX.

NOTA. — De nombreux certificats de notabilités médicales sont à la disposition du public.
Traite les indigents gratuitement.
Prends des pensionnaires en traitement. 219

Gazette des Théâtres

Théâtre du Vaudeville. — *Lilione*, comédien en trois actes de MM. Champsaur et Lacour.

C'est le nouveau type de la première vite dans cette comédie de millionnaires

Il faliait s'y attendre un peu. Tout y est doré, l'oiseau bleu y est plus bleu, les oiseaux plus oiseaux. Il n'est pas jusqu'à l'intrigue assez simplette, qui ne paraisse comme de fils d'or.

Au surplus, le vol est tout entière.

Nous sommes chez les belles maîtresses Flowers, une Américaine richissime dont la nièce Liliane épouse un type de vente nationale, l'hôtel de Champ Elysées est en grand le fête. On danse. Du salon voisin on entend le bruit du Tortoniste. On attend une chanteuse-qui Concert-Parisien, Mlle Yvette, mais, comme elle arrive en retard, un pitre-acrobate, Fernand Bonnet, la remplace. M. Flowers veut bien remplir l'intermède par une petite dissertation morale. L'intérêt n'est pas là, cependant, il existe un mariage à faire, et le jeune pitre-acrobate entre les deux prétendants à la main de Liliane. Le premier, le beau Ambroisine à condition qu'il touchera une petite commission de trois millions sur la dot convenue.

Les deux rivaux étendent de n'en remettre au sort, et c'est mistress Flowers elle-même, à qui l'on a fait croire qu'il s'agissait d'un pari pour le derby, qui tire d'un gousset de soie le jetton.

Rozal est l'heureux vainqueur. Mais lui, du moins, ne veut pas épouser Liliane. Au moment où elle lui a déclaré son amour, avec une jolie crinoline américaine, il a eu les lèvres frôlées de son affreux sourire. Mais cette idée le tente. Pourquoi ? Il faudra bien qu'il avoue quelque jour et, en effet, il sera contraint de confesser la trahison avant la fin du deuxième acte. Mais toute la pièce repose sur cette inexcusable lâcheté d'aimé du jeune struggle for life. Lâcheté d'autant plus explicable qu'il est assez rare de trouver des millions sur la dot convenue.

Les deux rivaux étendent de n'en remettre au sort, et c'est mistress Flowers elle-même, à qui l'on a fait croire qu'il s'agissait d'un pari pour le derby, qui tire d'un gousset de soie le jetton.

Rozal est l'heureux vainqueur. Mais lui, du moins, ne veut pas épouser Liliane. Au moment où elle lui a déclaré son amour, avec une jolie crinoline américaine, il a eu les lèvres frôlées de son affreux sourire. Mais cette idée le tente. Pourquoi ? Il faudra bien qu'il avoue quelque jour et, en effet, il sera contraint de confesser la trahison avant la fin du deuxième acte. Mais toute la pièce repose sur cette inexcusable lâcheté d'aimé du jeune struggle for life. Lâcheté d'autant plus explicable qu'il est assez rare de trouver des millions sur la dot convenue.

Ce n'est pas le seul tout entière.

Nous sommes chez les belles maîtresses Flowers, une Américaine richissime dont la nièce Liliane épouse un type de vente nationale. L'hôtel de Champ Elysées est en grand le fête. On danse. Du salon voisin on entend le bruit du Tortoniste. On attend une chanteuse-qui Concert-Parisien, Mlle Yvette, mais, comme elle arrive en retard, un pitre-acrobate, Fernand Bonnet, la remplace. M. Flowers veut bien remplir l'intermède par une petite dissertation morale. L'intérêt n'est pas là, cependant, il existe un mariage à faire, et le jeune pitre-acrobate entre les deux prétendants à la main de Liliane. Le premier, le beau Ambroisine à condition qu'il touchera une petite commission de trois